

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 8 juillet 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-27

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité a adapté le tableau des emplois du SDEER, avec un effectif cible de 45 agents (+2*), tableau ensuite adapté par le Bureau le 31 janvier 2025.

Cependant, dans le cadre des besoins de recrutement envisagés à court terme, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois, comme suit :

AR Prefecture

017-251702197-20250627-B2025_27-DE
Reçu le 08/07/2025

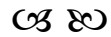
Emplois	Cat.	Décision (31 janv. 2025)	Proposition du bureau 27 juin 2025	Emplois pourvus (24 juin 2025)	Postes vacants
Titulaires total		25+2*	25+2*	17+2*	8
Ingénieur principal	A	3	2	2	0
Ingénieur territorial	A	0	0	0	0
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	3	3	2	0
	2 ^{ème} cl.	1	1	0	1
Technicien territorial	B	4	4	3	1
Agent de maîtrise principal	C	2	3	2	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	C	1	1	0	1
Adjoint technique	C	1	1	1	0

Attaché territorial	A	1+1*	1+1*	0+1*	1
Rédacteur territorial	B	1	1	1	0
Adjoint admin. Principal	1 ^{ère} cl.	2+1*	2+1*	1+1*	1
	2 ^{ème} cl.	3	3	2	1
Adjoint administratif	C	3	3	3	0

Non titulaires total	Cat.	20	20	17	3
Directeur	A	1	1	1	0
Directeur adjoint	A	1	1	1	0
Chargé de mission (contrôle de concession, chef de service énergie) – CDI	A	2	2	2	0
Chargé de mission (économe de flux, prod. ENR), chef de service SIG/ER - L332-8	A	5	5	4	1
Chargé de mission (Agent IRVE, économe de flux) L332-8	B	2	2	1	1
Chargé d'études / Chargé de travaux – CDI	B	4	4	4	0
Chargé d'études (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8	B	4	4	4	0
Chargé de travaux (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8	B	1	1	0	1

Total		45+2*	45+2*	34+2*	11
--------------	--	--------------	--------------	--------------	-----------

(*) deux agents ont été placés en disponibilité à l'été 2017 et à l'été 2023, à leur demande.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*